



AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2026-02 (version 2), soit le projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 90-111, une séance de consultation publique sera tenu le mardi 15 septembre 2026 à 19h00 à la salle communautaire de Ste-Euphémie, 218 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

Lors de cette assemblée, le maire ou la personne désignée expliquera le contenu du projet de règlement (2^e version) ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes désirant s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement souhaite permettre un épanouissement harmonieux en tenant en compte des possibilités de développements de la municipalité, de la prépondérance de la nature et de la forêt et de sa ruralité.

Des modifications/ajouts sont donc proposées aux articles 3.7, 3.8 (instauration d'une cession à la municipalité pour fins de parc), 5.1 (Superficie et dimensions minimales des lots), 5.2 (Superficie et dimensions minimales des lots - terrain desservi en totalité ou partie par services publics) et 5.3.1- (Superficie et dimensions minimales des lots près de cours d'eau). Les lotissements de terrain d'un minimum de 4 000 m² seront toujours possibles le long des rues suivantes : Rue Principale Est, Rue Principale Ouest, Route Sirois Sud, Rang St-Joseph et la Route de la Station. Le projet de règlement propose également de limiter le développement des rues privées uniquement à partir de certaines voies principales de la municipalité soient: Rue Principale Est et la Route Sirois Sud

Donné à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, le 28 août 2026.

(original signé)

Yves Bernard,

Directeur général/Greffier-trésorier